

CHARTRE GRAPHIQUE ET CONSEIL PROTOCOLAIRE

LA CHARTRE GRAPHIQUE ET SON UTILISATION

Depuis 2015, le logo du **Département de l'Isère** a évolué.

Le logo ainsi que la chartre graphique complète sont téléchargeables en pied de page du site isere.fr :

www.isere.fr/logo-et-charte-graphique



LE LOGO DÉPARTEMENT ET SON CONTOUR

Le Département est partenaire de votre événement, action, projet... Vous devez utiliser le logo du Département sur vos outils de communication.



- / Le logo avec filet blanc de contour est requis pour toute communication partenariale.
- / Le filet isole le logo des perturbations causées par un fond chamarré ou une couleur approchant du logo Isère.
- / L'épaisseur du filet est fixe, et ne doit pas être librement interprétée.
- / Une zone de protection doit être respectée autour du logo.
- / La largeur minimum d'utilisation du logo ne doit pas être inférieure à 14 mm.
- / L'utilisation de ce logo peut être soumise à validation de la Direction des Relations Extérieures (DRE) dans le cadre d'un partenariat.

LES USAGES NON AUTORISÉS

- / Le logotype n'est pas modifiable, ni dans ses couleurs, ses formes ou éléments typographiques.
- / Aucun ajout de texte ou graphique ne doit perturber le logo (zone de protection).

Quelques exemples :



LE CONSEIL PROTOCOLAIRE

Vous organisez une manifestation qui inaugure un projet co-financé par le Département et vous souhaitez avoir des conseils protocolaires pour :

- l'élaboration du carton d'invitation (l'ordre des puissances invitantes, place du logo du Département...)
- le déroulé (ordre des prises de paroles...)

Envoyez votre projet à la Direction des Relations Extérieures pour validation par mail :

